

# Crédit-cadre 2023-2027 des Services industriels de Fr. 1'800'000.- (HT) pour la réalisation de nouvelles stations transformatrices

## 1. PREAMBULE

Les développements industriels (nouvelles usines, agrandissements) accroissent la demande en puissance électrique qui nécessite régulièrement la construction de nouvelles stations transformatrices dédiées. Jusqu'à présent, les projets de nouvelles stations transformatrices ont fait l'objet de demandes de crédits individuelles au Conseil de Ville. Chacune a été acceptée avec une majorité évidente. Ces démarches rencontrent le problème de la lourdeur administrative lorsqu'il s'agit de suivre la dynamique de projets privés (entreprises, complexes immobiliers), raison pour laquelle le Conseil communal propose au Conseil de Ville d'octroyer un crédit-cadre aux SID pour leur permettre d'être plus réactifs selon les projets de développement économique en cours. Ce principe a déjà été accepté par le Conseil de Ville pour les centrales photovoltaïques et permet de réduire les interventions au Conseil de Ville sans réel enjeu politique.

Pour assurer une coordination avec ces projets de développement et garantir la fourniture de la puissance souscrite aux clients finaux aux dates demandées, les SID doivent disposer des capacités d'investissement à relativement court terme. Certains équipements coûteux, notamment les transformateurs ou les bâtiments techniques, doivent être commandés très rapidement dans le déroulement du projet pour assurer une livraison dans les temps. Ce d'autant plus que les procédures administratives fédérales sont longues et que les délais de livraison sont de plus en plus longs également.

## 2. PLANIFICATION

En fonction de la taille et de la complexité des stations transformatrices, les 12 dernières installations se sont réalisées avec un prix spécifique variant entre Fr. 150.- et Fr. 300.- par kVA installé. Certaines installations exceptionnelles par leur complexité peuvent atteindre Fr. 400.- à Fr. 500.- par kVA installé. Partant de ce constat et en prévoyant les pré-équipements pour l'intégration ultérieure d'un système de télégestion, le crédit-cadre de cinq ans (2023-2027) propose d'allouer les moyens financiers pour réaliser l'équivalent d'une station transformatrice de 1'000 kVA/an au prix arrondi de Fr. 360.- par kVA, soit Fr. 360'000.- HT par année en moyenne et au maximum Fr. 1'800'000.- HT entre 2023 et 2027. Une première station transformatrice est déjà en planification pour répondre aux besoins de l'agrandissement de l'usine Joray et Wyss SA.

La demande de crédit-cadre correspond au besoin de financement global 2023-2027.

Années	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Investissement stations transfo (Fr.)	360'000.-	360'000.-	360'000.-	360'000.-	360'000.-	<b>1'800'000.-</b>

## 3. FINANCEMENT

Le crédit de Fr. 1'800'000.- est prévu au plan financier des investissements, sera couvert par voie d'emprunt dont la charge financière maximale (intérêts et amortissements) s'élèvera à Fr. 99'000.-/an (durée de vie moyenne d'une station transformatrice de 40 ans) par différentes lignes de crédits réservées à diverses stations transformatrices sans être spécifiquement nommées.

Tableau de bord pour le crédit d'investissement - montants en CHF	Oui	Non	Remarques
Montant du crédit			1'800'000.00
Intégration du crédit dans le plan financier	X		
Concordance de la période de réalisation avec celle planifiée	X		
<b>Charge financière - montants en CHF</b>			
Taux de l'amortissement comptable : 2.5 %			45'000.00
Durée de l'amortissement comptable : 40 ans			
Charge d'intérêt maximale, calculée sur un taux moyen de 3 %*			54'000.00
<b>Total de la charge financière annuelle</b>			<b>99'000.00</b>

*\*L'amortissement financier et le taux d'intérêt ne peuvent pas être déterminés de cas en cas, la Municipalité procédant à des emprunts à court, moyen et long termes. La liste des emprunts peut être consultée dans les comptes 2021.*

Les investissements consentis par les SID pour les futures stations transformatrices dédiées à des projets de développement ne seront engagés que sous réserve d'une souscription du client final.

#### 4. **PREAVIS ET CONCLUSION**

Ce crédit a été préavisé par les commissions communales comme suit :

- la Commission de l'énergie et des eaux a émis un préavis positif lors de sa séance du 21 septembre 2022 ;
- la Commission des finances a émis un préavis positif lors de sa séance du 3 octobre 2022.

Le Conseil communal invite le Conseil de Ville à accepter la demande de crédit et à voter l'arrêté s'y rapportant.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Damien Chappuis

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 25 octobre 2022

## ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

---

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
  - le rapport du Conseil communal du 25 octobre 2022 ;
  - les dispositions de l'art. 29, al. 18 et 22, du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
  - les préavis favorables de la Commission de l'énergie et des eaux et de la Commission des finances ;
- sur proposition du Conseil communal :

### **arrête**

1. Le crédit-cadre 2023-2027 des Services industriels de Fr. 1'800'000.- (HT) pour la réalisation de nouvelles stations transformatrices est accepté.
2. Ce crédit est financé par voie d'emprunt.
3. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

La présidente :

La chancelière :

Gaëlle Frossard

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 28 novembre 2022